

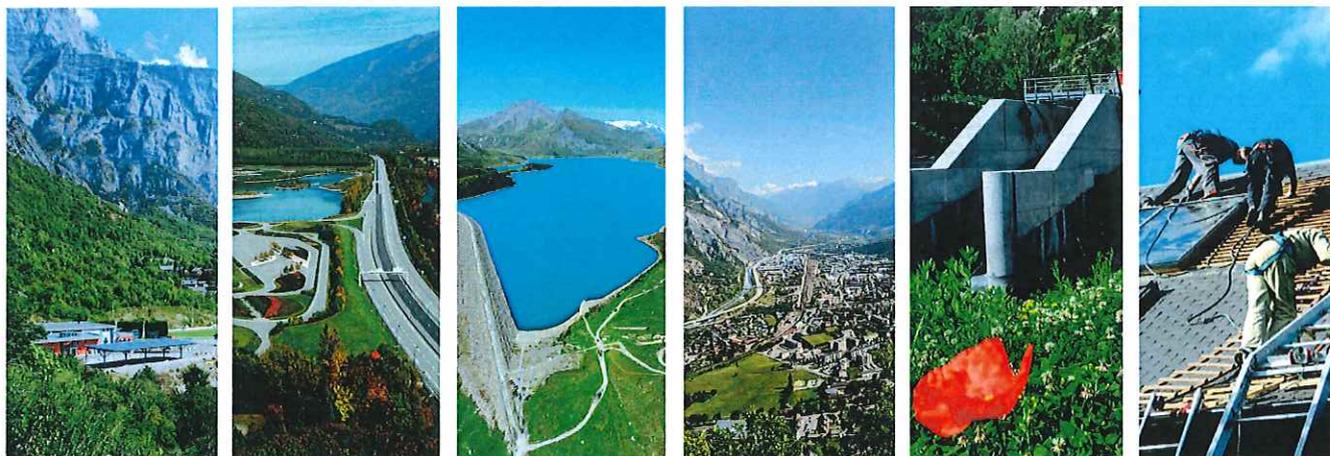
# 500 TERRITOIRES à ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE ET POUR LE CLIMAT



LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la  
**CROISSANCE VERTE** EN ACTION



TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE  
*Rectificatif à la convention particulière d'appui financier du 30  
décembre 2016*



#VotreEnergie

TERRITOIRE à ÉNERGIE POSITIVE POUR LA  
**CROISSANCE VERTE**  
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER

Entre

L'État, représenté par Madame Ségolène ROYAL, Ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, chargée des Relations internationales sur le climat,

Et

Le Syndicat du Pays de Maurienne, territoire lauréat représenté par son Président, Monsieur Yves DURBET,

ainsi que les bénéficiaires concernés par la modification présentée ci-après :

- Communauté de Communes Porte de Maurienne
- Communauté de Communes Maurienne Galibier
- Commune de Modane
- Commune nouvelle de St François Longchamp
- Commune nouvelle de Val Cenis

Vu la loi n°2014-1545 du 20 décembre 2014 relative à la simplification de la vie des entreprises,

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, notamment son article 20-II,

Vu la convention du 31 mars 2015 relative à la création et à la gestion d'une enveloppe spéciale Transition énergétique, par la Caisse des dépôts et consignations dans le cadre du Fonds de financement de la transition énergétique (FFTE), dans sa version modifiée par l'avenant du 11 mars 2016,

Vu la convention de gestion de l'enveloppe spéciale Transition énergétique du 4 mai 2015, dans sa version modifiée par l'avenant du 11 mars 2016,

Vu la convention particulière d'appui financier en date du 30 décembre 2016,

*Il est convenu ce qui suit*

### *Article 1 – Modifications*

Les Parties décident de modifier la convention particulière d'appui financier en date du 30 décembre 2016 comme suit :

#### 1- Modifications des actions 4 à 9 – Mobilité douce



Depuis le 1er janvier 2017, la réforme des collectivités territoriales a entraîné la réorganisation de trois maîtres d'ouvrage inscrits dans le programme Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte. Les communes de Termignon et Lanslebourg se sont regroupées avec trois autres communes pour former la commune nouvelle de Val Cenis. Le regroupement de trois communes pour former la commune nouvelle de Saint François Longchamp a conduit à la dissolution du SIVOM de St François Longchamp.

Cette réorganisation n'a pas remis en question l'action mobilité du TEPCV, mais ces nouvelles échelles d'intervention impliquent de penser les actions avec des enjeux mobilité plus vastes, notamment dans un objectif plus large de promotion des déplacements vélo. Par voie de conséquence, cela suppose d'adapter les budgets et les actions aux nouveaux territoires.

L'action 9 est intégrée dans l'action 8 du fait du regroupement des deux maîtres d'ouvrage au sein de la commune nouvelle de Val Cenis (Lanslebourg, Termignon, Lanslevillard, Bramans, Solières-Sardières).

Les actions 4 à 8 relatives à la mobilité douce sont modifiées selon l'annexe présentée ci-après.

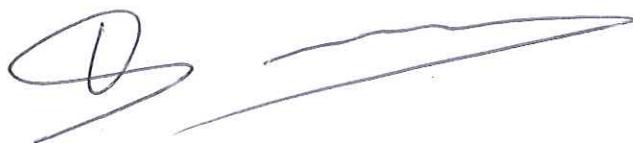
## Article 2 – Renouvellement des engagements

Toutes les conditions fixées par la convention particulière d'appui financier en date du 30 décembre 2016 sus-visée restent en vigueur.

Fait à Paris, le **05 MAI 2017**

Le Président du Syndicat du Pays de  
Maurienne,

La Ministre de l'Environnement,  
de l'Énergie et de la Mer, chargée des Relations  
internationales sur le climat,



Yves DURBET



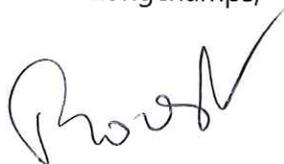
Ségolène ROYAL

Monsieur GENON, Président de la CCPM,

Monsieur RAFFIN, Maire de Modane,



Monsieur PROVOST, Maire de Saint François  
Longchamps,



Monsieur ARNOUX, maire de Val Cenis,



Monsieur BERNARD, Président de la CCMG



THE IAW P2



### Actions 4 à 8

### Mobilité douce

#### Préambule :

Les actions 4 à 8 ci-dessous présentent la même finalité : renforcer la mobilité douce en zone de montagne en équipant le territoire de matériels pour favoriser l'usage du vélo en général et du « vélo à assistance électrique » en particulier et ainsi promouvoir la pratique du VAE tant auprès de la population touristique que permanente.

Les grands objectifs du projet sont de :

- 1 Mettre en réseau un ensemble d'équipements stratégiques en faveur de la mobilité douce pour permettre une optimisation et une utilisation plus durable des déplacements.
- 2 Contribuer à la valorisation et à la sauvegarde du patrimoine naturel local grâce à l'utilisation de mode de mobilité durable.

Les objectifs spécifiques de réalisation sont de :

1. Équiper le territoire en vélos, vélo-stations, bornes de recharge, abris...
2. Améliorer les parcours et les interconnexions pour promouvoir une mobilité douce et limiter la circulation motorisée
3. Accroître et organiser l'offre de services (intermodalité et intégration entre services existants, signalétique spécifique, communication au public).

Il est prévu de concrétiser la stratégie de mobilité vélos à assistance électrique avec les nouvelles communes et communautés de communes entre 2017 et 2019. La 1<sup>ère</sup> phase sera mise en œuvre par cinq collectivités en Maurienne dont deux communautés de communes et trois communes suite à la création de la commune nouvelle de Val Cenis (Termignon, Lanslebourg et Bramans, Solières-Sardières, Lanslevillard) et la commune nouvelle de St François Longchamp (st François Longchamp, Montaimont, Montgellafrey).

Les actions concernent l'acquisition et l'installation de matériels et équipements en faveur du développement de l'usage du vélo (VAE, VTT, Route...), par exemple : vélos, bornes de recharge, racks, abris permettant également le stockage durant la saison hivernale, signalétique et information..., à répartir sur le territoire.

#### Indicateurs de réalisation :

Nombre d'équipements en faveur du développement de l'usage du vélo

#### Indicateurs d'impact :

- Nombre de km effectués en VAE, nombre de « trajets voiture » évités, notamment dans des sites naturels sensibles



- Tonnes eqCO<sub>2</sub> évitées (estimation : émissions de 9,34 tonnes eqCO<sub>2</sub> évitées)
- Baisse de fréquentation des parkings de montagne et baisse du stationnement anarchique dans les sites naturels sensibles
- Émergence d'un réseau de communes autour d'un projet global de mobilité douce en Maurienne

## Action N° 4

### *Installation d'équipements en faveur de l'usage du vélo*

Maître d'ouvrage : **Communauté de Communes Porte de Maurienne**

#### Description de l'action :

Objectifs du projet pour la Communauté de communes :

- Promouvoir la mobilité et le tourisme doux dans le territoire Porte de Maurienne,
- Permettre aux habitants de se promener sur des chemins protégés et clairement identifiés,
- Faire découvrir les richesses culturelles du territoire,
- Relier le réseau lacustre (cinq lacs de baignade et/ou de pêche) par un itinéraire protégé de la circulation automobile.

La reconnaissance du Syndicat du Pays de Maurienne en TEPCV offre une vraie opportunité de développer le projet VAE de la Communauté de communes Porte de Maurienne simultanément avec les projets de la Communauté de communes Maurienne Galibier et des communes de Modane, Saint François Longchamp, et Val Cenis, connectant par là même les grandes voies vertes de la Maurienne et donnant ainsi une ampleur plus large au territoire. Cette opportunité permet de concrétiser les actions pressenties à cet égard dans les études spécifiques conduites sur ce sujet dès 2012.

#### Animation prévue et description des effets attendus (indicateurs/objectifs) :

Les équipements sont prévus pour une installation entre 2017 et 2019.

#### Indicateur de réalisation :

Nombre d'équipements en faveur du développement de l'usage du vélo

#### Indicateurs d'impact :

- Nombre de km effectués en VAE, nombre de « trajets voiture » évités
- Tonnes eqCO<sub>2</sub> évitées
- Baisse de fréquentation des parkings de montagne et baisse du stationnement anarchique dans les sites naturels sensibles
- Émergence d'un réseau de communes autour d'un projet global de mobilité douce en Maurienne



Coûts prévisionnels de l'action					
Description	Montant total (HT)	Fonds TE		Collectivité Autofinancement	
Equipements et matériels cyclo	98 920 €	80%	79 136 €	20%	19 784 €
Signalétique et information spécifique vélo	15 420 €	80%	12 336 €	20%	3 084 €
Total	114 340 €	80%	91 472 €	20%	22 868 €

## Action N° 5

### *Installation d'équipements en faveur de l'usage du vélo*

Maître d'ouvrage : Commune nouvelle de Saint François Longchamp

#### Description de l'action :

L'objectif est de permettre de concrétiser la stratégie locale de mobilité durable de la station de ski, notamment par le maillage des différents niveaux de son territoire, entre 1400 m et 1600 m d'altitude, jusqu'à la connexion possible avec la Tarentaise via le Col de la Madeleine (1 993 m d'altitude) devenu plus accessible grâce à l'assistance électrique. Cette stratégie s'articule avec celle, plus vaste de la Maurienne, au travers des voies vertes déroulées sur l'ensemble du territoire.

#### Animation prévue et description des effets attendus (indicateurs/objectifs) :

L'installation des équipements est prévue entre 2017 et 2019. Elle constituera une première étape qui, selon son succès, conduira à un accroissement du parc de VAE.

#### Indicateur de réalisation :

Nombre d'équipements en faveur du développement de l'usage du vélo

#### Indicateurs d'impact :

- Nombre de km effectués en VAE, nombre de « trajets voiture » évités
- Tonnes eqCO<sub>2</sub> évitées
- Baisse de fréquentation des parkings de montagne et baisse du stationnement anarchique dans les sites naturels sensibles
- Émergence d'un réseau de communes autour d'un projet global de mobilité douce en Maurienne



Coûts prévisionnels de l'action					
Description	Montant total (HT)	Fonds TE		Collectivité Autofinancement	
Equipements et matériels cyclo	64 000 €	80%	51 200 €	20%	12 800 €
Signalétique et information spécifique vélo	7 820 €	80%	6 256 €	20%	1 564 €
Total	71 820 €	80%	57 456 €	20%	14 364 €

## Action N° 6

### Installation d'équipements en faveur de l'usage du vélo

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Maurienne Galibier

#### Description de l'action :

Le projet va permettre à la Communauté de communes Maurienne Galibier de :

- Concrétiser sa politique territoriale en matière de mobilité durable, notamment par le maillage de Saint Michel de Maurienne en fond de vallée et les stations de montagne de Valloire, Valmeinier et Orelle, dont les accès deviennent possibles pour le plus grand nombre d'usagers grâce à l'assistance électrique.
- Contribuer à la mise en œuvre d'une politique plus large de mobilité douce à l'échelle de la vallée de la Maurienne.

Les actions menées vont également compléter la ligne d'engagement de la Communauté de communes en faveur des énergies renouvelables.

#### Animation prévue et description des effets attendus (indicateurs/objectifs) :

L'installation des équipements est prévue pour 2017.

#### Indicateur de réalisation :

Nombre d'équipements en faveur du développement de l'usage du vélo

#### Indicateurs d'impact :

- Nombre de km effectués en VAE, nombre de « trajets voiture » évités
- Tonnes eqCO<sub>2</sub> évitées
- Baisse de fréquentation des parkings de montagne et baisse du stationnement anarchique dans les sites naturels sensibles
- Émergence d'un réseau de communes autour d'un projet global de mobilité douce en Maurienne



Coûts prévisionnels de l'action					
Description	Montant total (HT)	Fonds TE		Collectivité Autofinancement	
Equipements et matériels cyclo	163 360 €	80%	130 688 €	20%	32 672€
Signalétique et information spécifique vélo	30 000 €	80%	24 000 €	20%	6 000 €
Total	193 360 €	80%	154 688 €	20%	38 672 €

## Action N° 7

### *Installation d'équipements en faveur de l'usage du vélo*

Maître d'ouvrage : Commune de Modane

#### Description de l'action :

Le projet va permettre de renforcer la mobilité douce au sein de la station de Valfréjus et ainsi élargir l'offre de loisir en proposant une activité de pleine nature, le VTT à assistance électrique.

Les actions inscrites sont complémentaires aux aménagements déjà réalisés. Elles permettront de découvrir de nouveaux paysages vers l'Italie, peu fréquentés comme le Col de la Roue ou le Col de Vallée Étroite.

Elles s'inscrivent également dans le cadre plus général de développement des voies vertes cyclables de la Maurienne

#### Animation prévue et description des effets attendus (indicateurs/objectifs) :

L'installation des équipements est prévue entre 2017 et 2019.

#### Indicateur de réalisation :

Nombre d'équipements en faveur du développement de l'usage du vélo

#### Indicateurs d'impact :

- Nombre de km effectués en VAE, nombre de « trajets voiture » évités
- Tonnes eqCO<sub>2</sub> évitées
- Baisse de fréquentation des parkings de montagne et baisse du stationnement anarchique dans les sites naturels sensibles
- Émergence d'un réseau de communes autour d'un projet global de mobilité douce en Maurienne



Coûts prévisionnels de l'action					
Description	Montant total (HT)	Fonds TE		Collectivité Autofinancement	
Equipements et matériels cyclo	46 500 €	80%	37 200 €	20%	9 300 €
Signalétique et information spécifique vélo	5 580 €	80%	4 464 €	20%	1 116 €
Total	52 080 €	80%	41 664 €	20%	10 416 €

## Action N° 8

### *Installation d'équipements en faveur de l'usage du vélo*

Maître d'ouvrage : Commune de Val Cenis

#### Description de l'action :

La commune de Val Cenis exprime une forte volonté politique d'intégrer le développement durable dans tous les aspects de la vie de la commune : tourisme, agriculture, mobilité. L'intérêt de participer au projet est multiple :

- Développer la pratique du vélo électrique sur la commune et vers l'Italie via le col du Mont Cenis
- Favoriser la mobilité douce tant à destination de la population résidente que touristique
- S'intégrer dans un périmètre plus large pour plus de retombées et créer du lien au sein du vaste territoire mauriennais.

Par son expérience, la commune connaît les attentes et les aspirations de la population touristique qu'elle accueille et de sa population résidente. Elle participe déjà aux réflexions et à la stratégie de Haute Maurienne Vanoise en termes de mobilité locale, avec la mise en place de navettes touristiques. Les aménagements en faveur du vélo à assistance électrique vont permettre de poursuivre la concrétisation de son objectif de développement du tourisme durable et contribuer à renforcer la stratégie de mobilité durable en Maurienne.

#### Animation prévue et description des effets attendus (indicateurs/objectifs) :

L'installation des équipements est prévue entre 2017 et 2019.

#### Indicateur de réalisation :

Nombre d'équipements en faveur du développement de l'usage du vélo

#### Indicateurs d'impact :

Nombre de km effectués en VAE, nombre de « trajets voiture » évités



Tonnes eqCO<sub>2</sub> évitées

Baisse de fréquentation des parkings de montagne et baisse du stationnement anarchique dans les sites naturels sensibles

Émergence d'un réseau de communes autour d'un projet global de mobilité douce en Maurienne

Coûts prévisionnels de l'action					
Description	Montant total (HT)	Fonds TE		Collectivité Autofinancement	
Equipements et matériels cyclo	128 870 €	80%	103 096 €	20%	25 774 €
Signalétique et information spécifique vélo	12 880 €	80%	10 304 €	20%	2 576 €
Total	141 750 €	80%	113 400 €	20%	28 350 €



## Tableau financier de synthèse des actions financées par le FFTE dans le cadre de ce rectificatif

Ne présente que les actions modifiées tout en restant dans le montant global des actions 4 à 9 de la convention initiale

<b>PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Nature des dépenses	Montant (HT)	Nature et origine du financement	Montant (HT)
<b>Action 4</b>			
Equipements et matériels cyclo	98 920 €	Fonds TE	91 472 €
Signalétique et information spécifique vélo	15 420 €	Autofinancement	22 868 €
	<b>Tot = 114 340 €</b>	<b>Taux ESTE = 80 %</b>	
<b>Action 5</b>			
Equipements et matériels cyclo	64 000 €	Fonds TE	57 456 €
Signalétique et information spécifique vélo	7 820 €	Autofinancement	14 364 €
	<b>Tot = 71 820 €</b>	<b>Taux ESTE = 80 %</b>	
<b>Action 6</b>			
Equipements et matériels cyclo	163 360 €	Fonds TE	154 688 €
Signalétique et information spécifique vélo	30 000 €	Autofinancement	38 672 €
	<b>Tot = 193 360 €</b>	<b>Taux ESTE = 80 %</b>	
<b>Action 7</b>			
Equipements et matériels cyclo	46 500 €	Fonds TE	41 664 €
Signalétique et information spécifique vélo	5 580 €	Autofinancement	10 416 €
	<b>Tot = 52 080 €</b>	<b>Taux ESTE = 80 %</b>	
<b>Action 8</b>			
Equipements et matériels cyclo	128 870 €	Fonds TE	113 400 €
Signalétique et information spécifique vélo	12 880 €	Autofinancement	28 350 €
	<b>Tot = 141 750 €</b>	<b>Taux ESTE = 80 %</b>	
<b>Action 9 fusionnée avec l'action 8</b>			
	<b>Total convention</b>		
	<b>573 350 €</b>	<b>Taux ESTE = 80 % : 458 680 €</b>	
		<b>Autofinancement : 114 670 €</b>	

